



Mairie de MONTAIGU
4 Rue du Prieuré
02820 MONTAIGU

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE LAON
Arrêté N°33-2024
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/07/2024
002-210204756-20240729-AR_2024_11-AR

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION À MONSIEUR AYMERIC COLAS, CONSEILLER MUNICIPAL, POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE

Le Maire de la Commune de Montaigu,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu le 2^{ème} alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Aymeric COLAS, Conseiller Municipal, pour une durée d'un jour,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Aymeric COLAS assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil.

Article 2 : Délégation est également donnée à Monsieur Aymeric COLAS, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de (RGPD : Données privées occultées) (RGPD : Données privées occultées), fixé en la mairie de Montaigu, le samedi 3 août 2024.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et copie sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Montaigu, le 29 juillet 2024

Le Maire,
Caroline MITOUART